

## SDIS 32 : Session d'accueil des nouvelles recrues



SDIS 32 : Session d'accueil des nouvelles recrues

Ce sont 29 recrues, réparties dans 16 centres de secours du département, qui ont signé vendredi 6 janvier leur premier engagement à la Direction départementale des sapeurs-pompiers du Gers. Le groupe était composé de 9 femmes et de 20 hommes âgés de 17 à 50 ans.

Après les diverses formalités d'engagement, fut présenté le SDIS et s'en suivirent plusieurs exposés sur le volontariat (convention employeur, contreparties...), l'hygiène et la sécurité (Groupement des effectifs, emplois et des compétences), et sur la Cellule Soutien Psychologique (SSSM). Ils découvrirent ensuite durant 1 h 30 la plateforme de régulation des secours et des soins. La soirée se conclura à 23 heures avec la remise de l'habillement.

Cette soirée a été également l'occasion de rappeler le besoin permanent de sapeurs-pompiers volontaires dans le département. Pour devenir sapeur-pompier volontaire, il suffit d'être âgé d'au moins 17 ans, de répondre aux critères d'aptitude physique et médicale et de disposer d'un casier judiciaire vierge.

Si vous souhaitez rejoindre la famille des sapeurs-pompiers, il convient de prendre contact avec le chef du centre de secours le plus proche de chez vous ou de votre emploi, ou avec le service du volontariat du SDIS du Gers au 05 42 54 12 23 ou par courriel à l'adresse suivante : [volontariat@sdis32.fr](mailto:volontariat@sdis32.fr)



DSC\_0009.JPG



DSC\_0012.JPG